

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES – BASSIN 25 m			
	Compétition d'Animation	Lieu LE MANS Piscine des Atlantides	25 m – X 10 couloirs
	Samedi 10 novembre 2018 <i>(date protégée pour la finale régionale)</i>		
	CATEGORIES : Toutes Catégories 2009 & après titulaire du Pass'Compétition	Compétition par équipe (10 nageurs) par club	
	Proposition sur www.extranat.fr Du mardi 30 octobre 0 h 00 au mardi 06 novembre 23 h 59 Vos compositions de relais doivent être mises directement sur ExtraNat lors de vos engagements.		Tarif : 60 € par équipe
	Attention : Si les bons de commande ne sont pas validés sur EXTRANAT avant la fermeture, les droits d'engagements seront multipliés par 2 (dans la limite des engagements plus 200,00 € d'amende). Si le club n'a pas engagé ses nageurs sur ExtraNat avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte.		

Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous ExtraNat jusqu'au mardi 06/11/18 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

Mode de qualification & conditions d'accès :

- Les 20 premières équipes filles & garçons issues du classement après la concaténation des résultats des finales départementales et de la finale régionale de la saison 2017/2018.
- 2 équipes maximum par club et par sexe.
- Obligation de participer à la poule régionale pour les équipes premières qualifiées
- Les éventuels forfaits sont à déclarer à la ligue régionale au plus tard pour le 15/10/18 MINUIT, par mail à la Ligue régionale (en cas de forfait se référer à *l'annuaire fédéral*, concernant les modalités de participation des nageurs qui constituaient cette équipe la saison précédente) sauf s'il s'agit d'une équipe repêchée.
- Il sera procédé au remplacement des forfaits.

Epreuves :

- 10 **Épreuves individuelles** : 10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (*Classement au temps*)
- 3 **Épreuves de relais** (3 en dames et 3 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre et 4 x 200 m nage libre (*Classement au temps*).

Programme :

1 ^{ère} REUNION samedi 10/11/18 matin	2 ^{ème} REUNION samedi 10/11/18 après-midi
Ouverture des portes : 7H45 – évacuation : 9H40 présentation des équipes : 9H45	Ouverture des portes : 14H15 – évacuation : 16H10 - début des épreuves : 16H15
10 x 50 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4 X 200 LIBRE MESSIEURS
Épreuves des remplaçants sur 50 Libre D & M	200 DOS DAMES
Entracte 10 mn	100 DOS MESSIEURS
100 DOS DAMES	200 BRASSE DAMES
200 DOS MESSIEURS	100 BRASSE MESSIEURS
100 BRASSE DAMES	400 LIBRE DAMES
200 BRASSE MESSIEURS	100 LIBRE MESSIEURS
100 LIBRE DAMES	200 PAPILLON DAMES
400 LIBRE MESSIEURS	100 PAPILLON MESSIEURS
100 PAPILLON DAMES	200 4 NAGES DAMES
200 PAPILLON MESSIEURS	100 4 NAGES MESSIEURS
100 4 NAGES DAMES	Épreuves des remplaçants sur 100 m au choix D & M
200 4 NAGES MESSIEURS	Entracte 15 mn
Entracte 15 mn	4x100 4 NAGES DAMES & MESSIEURS
4 X 200 LIBRE DAMES	

Important : les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part NE PAS OUBLIER de les engager sous ExtraNat.

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

Dispositions particulières :

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement régional.

La Ligue régionale fixe :

Le nombre d'équipes en finale régionale en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer à la meilleure poule régionale.

L'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des régions selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximums par club, participer à la meilleure poule régionale. Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.

Précision : la notion « d'épreuve nagée » signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.

Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.

Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.

En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés.

Tout nageur transféré ou nouvellement licencié ayant réalisé une performance du niveau du collectif national (lors de la saison précédente ou de la saison en cours), quel que soit son statut ou sa nationalité, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître par une demande écrite auprès du cadre technique référent de la région d'origine.

Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national.

Règlement :

- Se référer à « Annuel Règlements 2018/2019 »
- Particularité du comité régional des PDL :

Positionnement des épreuves des remplaçants, sur la première réunion après les relais 10 x 50 libre (sur un 50 Libre) et sur la deuxième réunion après le 100 4 nages Messieurs (sur un 100 m au choix)

Le Relais 4x200 m Libre Dames sera placé en fin de première réunion (entre le 200 4 Nages Messieurs et le relais 4x200 Libre Messieurs)

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre dans les 5 premières minutes du 2^{ème} entracte de la 1^{ère} réunion.

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 4 nages dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 2^{ème} réunion.

Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons

Officiels :

- Obligation de fournir un officiel par équipe qualifiée

Forfait : 90,00 € par équipe après le 15/10/2018.

Frédéric LEGAL Sept-18 V3

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES - BASSIN DE 25 M



Samedi 10 novembre 2018 – LE MANS - en 10 lignes

LISTE DES EQUIPES QUALIFIEES

<u>FILLES</u>		<u>Pts</u>	<u>GARÇONS</u>		<u>Pts</u>
1	NANTES NATATION Équipe 1	15279	1	NANTES NATATION Équipe 1	16566
2	ANGERS NATATION Équipe 1	15193	2	ANGERS NATATION Équipe 1	16516
3	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Équipe 1	15150	3	ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION	15698
4	LA ROCHE SUR YON NATATION Équipe 1	14492	4	ANGERS NATATION Équipe 2	14952
5	CN LE MANS Équipe 1	14466	5	NANTES NATATION Équipe 2	14697
6	ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION	13686	6	AS CARQUEFOU Équipe 1	13905
7	ANGERS NATATION Équipe 2	13263	7	ST SEBASTIEN NATATION	13609
8	LA ROCHE SUR YON NATATION Équipe 2	12743	8	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Équipe 1	13560
9	CN LE MANS Équipe 2	12730	9	LA NAT'SUZERAINNE FORFAIT	13496
10	STADE LAVAL	12648	10	STADE LAVAL	13461
11	AS AVRILLE	12411	11	AS AVRILLE	13343
12	AS CARQUEFOU	12369	12	CN LE MANS	13341
13	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Équipe 2 -- FORFAIT	12105	13	LA ROCHE SUR YON NATATION Équipe 1	13243
14	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE	11958	14	ASPTT NANTES	13235
15	CA EVRON	11865	15	CN FONTENAY LE COMTE	12885
16	LES SABLES D'OLONNE DPO	11724	16	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Équipe 2 -- FORFAIT	12823
17	ASPTT NANTES	11318	17	VSF LA FERTE-BERNARD	12518
18	ST SEBASTIEN NATATION	11260	18	CHALLANS NATATION	12161
19	SN LE LUDE -- FORFAIT	11130	19	SAUMUR NATATION	12126
20	CN BEAUPREAU	11007	20	LES SABLES D'OLONNE DPO	11897
Équipes remplaçantes			Équipes remplaçantes		
1	CHALLANS NATATION --OK	10876	01	LA ROCHE SUR YON NATATION Équipe 2 -- OK	11873
2	ERNÉE NATATION – EN ATTENTE DE REPONSE	10696	02	MARLIN AQUA SPORT ANCENIS -- NON	11598
3	CN FONTENAY LE COMTE	10572	03	AS CARQUEFOU Équipe 2 – EN ATTENTE DE REPONSE	11099

Frédéric LEGAL Sept-18 V3